

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA23-10-0008

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA23-10-0008 soit le Règlement délimitant une zone portant la désignation de « Montréal-Nord » dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 5 juin 2024